

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 038-213801004-20250527-DEL_20250527_05-DE



Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Audrey BUISSON, Martine PUGLISI, Thierry GALIFOT, Jérôme LOOSDREGT, Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

| Nombre de conseillers municipaux en exercice | Date de la convocation | Date d'affichage de la convocation | Date d'affichage des délibérations |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 20 | Vendredi 23 mai 2025 | Vendredi 23 mai 2025 | Mardi 3 juin 2025 |

5- Espace naturel sensible (ENS) La Rolande - Le Maupas – Demande de soutien financier au conseil départemental de l'Isère pour la réalisation d'actions en 2025

Par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal a validé le plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible La Rolande- Le Maupas 2025-2034.

Dans ce cadre, le Conservatoire des Espaces Naturels –Avenir, chargé de l'animation du comité de site a discuté et validé le plan de gestion pour l'année 2025.

Ce plan de gestion s'établit selon les modalités déterminées dans l'annexe 1.

Il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation de ces actions, étant précisé que la collectivité bénéficie d'un taux de subvention à hauteur de 75,16 %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

-sollicite une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux et le suivi scientifique pour l'année 2025 sur l'Espace Naturel Sensible de La Rolande- Le Maupas pour un montant de 16 290,93€.

- **charge** le maire de transmettre au conseil départemental de l'Isère, l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier,

-autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

